

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à révision n°1 du PLU de la commune de Varages (Var)

Par arrêté n°152/2019 en date du 18 novembre 2019, le Maire de la commune de Varages a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'évaluation environnementale du PLU et une évaluation des incidences Natura 2000 figurent dans le rapport de présentation du PLU. Conformément à l'article L104-6 du code de l'urbanisme, la commune a sollicité l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. Son avis est joint au dossier d'enquête publique.

**L'enquête se déroulera en mairie de Varages
du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus.**

Le dossier d'enquête publique est consultable :

En mairie de Varages aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30, et le mercredi de 8h à 12h, ainsi que les jours de permanence de Monsieur le commissaire enquêteur, précisés ci-dessous. Un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique, avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Varages. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : www.democratie-active.fr/enquetepublique-revisionpluvarages/

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,
- soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Varages, Place de la IVème République, 83670 Varages,
- soit par courrier électronique à l'adresse : revisionpluvarages@democratie-active.fr qui sera active de l'ouverture à la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 9 décembre 2019 : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (ouverture de l'enquête publique) ;
- Mardi 17 décembre 2019 : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Vendredi 27 décembre 2019 : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Mercredi 8 janvier 2020 : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Vendredi 10 janvier 2020 : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (clôture de l'enquête publique).

Informations relatives à l'organisation de l'enquête :

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier auprès de **Monsieur le Maire, Christian BLANC, Mairie de Varages, Place de la IVème République, 83670 Varages**, ou par téléphone au **04 94 72 85 10**.

Caractéristiques principales du projet :

La révision n°1 du PLU comporte trois orientations générales :

1. Soutenir une économie locale diversifiée.
2. Promouvoir un développement urbain durable.
3. Valoriser l'environnement naturel de Varages.

Le dossier de révision n°1 du PLU est constitué par :

- le rapport de présentation ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- le règlement (pièces écrites et pièces graphiques) ;
- les annexes générales.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision n°1 du PLU arrêté le 25 juillet 2019 par le conseil municipal et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document de PLU.

Modalités relatives à l'enquête :

Monsieur Bertrand NICOLAS, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon par décision n°E19000111/83 du 07 novembre 2019. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. A réception des observations du Maire et dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au Préfet du Var et au Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet : **www.democratie-active.fr/enquetepublique-revisionpluvarages/** et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.